

Le taux de chômage dans l'Île-du-Prince-Édouard est aujourd'hui plus élevé que pendant les années de récession. La partie ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier, a un besoin urgent de ces emplois.

Le slogan «des emplois, encore des emplois et toujours des emplois», dont nous nous souvenons tous très bien, n'est plus, pour les Canadiens de la région atlantique, qu'une vaine promesse de plus.

Le rejet de cette proposition par le gouvernement fédéral est une gifle qui restera dans les mémoires. On se souviendra du peu d'appui reçu des progressistes conservateurs fédéraux et provinciaux.

Cette promesse-là sera tenue, monsieur le Président.

* * *

LE DÉCÈS DE MASUMI MITSUI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, nous avons célébré récemment le 70^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Un ancien combattant qui avait participé à cette bataille est décédé la fin de semaine dernière. Il s'appelait Masumi Mitsui et il était Nippo-Canadien.

Masumi Mitsui est né au Japon et il est arrivé au Canada en 1908. Il s'est enrôlé dans l'armée canadienne et il a été promu sergent. Il a été blessé au combat et a reçu la Médaille militaire de la Bravoure.

● (1405)

C'était l'un des 184 Canadiens d'origine japonaise qui ont servi dans nos forces durant la Première Guerre mondiale au cours de laquelle 53 d'entre eux ont été tués et 91 blessés.

En 1942, bien qu'il fût un ancien président d'une section de la Légion royale canadienne et qu'il ait offert de servir de nouveau dans les Forces canadiennes après la déclaration de guerre contre le Japon, Masumi Mitsui a été enlevé de force de sa ferme et interné avec 22 000 autres Canadiens d'origine japonaise.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Masumi Mitsui travaillait à la cause de la réparation des torts faits aux Canadiens d'origine japonaise mais il vient de nous quitter. Combien de temps encore nos concitoyens d'origine japonaise devront-ils attendre qu'on leur rende justice?

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉRETRAITÉS—ON DEMANDE DE SCINDER LE PROJET DE LOI EN DEUX

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine passée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a déclaré à un poste de radio que c'était l'opposition qui retardait l'adoption du projet de loi sur le remboursement des préretraités. Monsieur le Président, je dois vous dire que cette déclaration, comme à l'image des conservateurs, est fautive. Et je fais une offre à ce gouvernement conservateur: qu'il scinde le projet de loi en deux, qu'il appelle en deuxième lecture le projet de loi, dont la partie du remboursement des 35 000 préretraités, et le

Article 21 du Règlement

parti libéral s'engage à faire passer la même journée la deuxième lecture, le stade en comité, la troisième lecture, la sanction royale et on ira même aider à porter les chèques de prestations d'assurance-chômage aux 35 000 préretraités, dont 13 000 au Québec.

* * *

[Traduction]

LA RÉFORME FISCALE

L'INCIDENCE DES DÉDUCTIONS D'IMPÔT SUR LES GAGNE-PETIT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent beaucoup de ce que fait le gouvernement dans le domaine de la réforme fiscale, en particulier ceux qui ont des revenus faibles ou modestes.

Une lettre d'un habitant de la Colombie-Britannique en témoigne éloquemment, et je cite:

Je sais que nous sommes tous responsables de la réduction de la dette du Canada, mais il me semble que l'on rend le gagne-petit plus responsable que le travailleur aisé.

Pour illustrer ses dires, il faisait remarquer que sur son chèque de \$250 pour deux semaines les déductions d'impôt avaient presque doublées, passant de 4,90 \$ en 1985 à 8,90 \$ en 1986. Par contre, pour une personne dont le chèque est de 1 700 \$ pour deux semaines, l'impôt n'a augmenté que de 11,90 \$ pour atteindre 497,45 \$.

Je rappelle au ministre des Finances (M. Wilson) qu'il disait le 19 décembre 1984:

Nous avons indiqué assez clairement que nous voulions transférer une partie des ressources des tranches supérieures de revenus, c'est-à-dire des plus riches, vers les défavorisés de ce pays, au moyen du régime fiscal.

Ma question au ministre des Finances est: quand?

* * *

[Français]

LE BÉNÉVOLAT

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER UNE AIDE PLUS CONSIDÉRABLE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, de plus en plus notre société reconnaît l'importance du bénévolat. En effet, on évalue à 395 millions le nombre d'heures que les Canadiens et Canadiennes consacrent annuellement à du travail volontaire, que ce soit dans les hôpitaux, auprès des jeunes et des personnes âgées et dans les organismes de loisirs ou autres.

Que serait notre société sans l'apport de ces bénévoles? Que l'on songe à toute cette expertise et cette compétence qui quotidiennement apportent leur appui aux centaines d'employés du secteur public, parapublic et privé. Monsieur le Président, depuis deux ans j'ai présenté plusieurs propositions visant à créer un comité spécial qui étudierait les moyens à prendre pour susciter et appuyer plus adéquatement l'aide volontaire au Canada. Reconnaître le bénévolat, ce n'est pas uniquement lui consacrer une semaine dans l'année, mais bien lui apporter 12 mois par an un appui matériel, physique et financier pour maintenir son action.